

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2010

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir répondu à l'invitation pour la réunion traditionnelle du conseil municipal ; au début de ce conseil municipal, d'une manière tout à fait officielle, je voudrais rendre hommage à plusieurs personnes, élues, commerçants, responsables associatifs qui, hélas, sont partis voici quelques jours, ou que nous conduirons à leur dernière demeure demain.

Solange CLAIRET, une militante associative très engagée dans l'association Solidarité et Culture, toujours à l'écoute, Secours Populaire également, un exemple de générosité, de simplicité, sportive, que nous avons conduite à sa dernière demeure voici quelques jours, femme discrète, simple.

Je voudrais y associer également Daniel FOUQUOIRE (Marie-Eve MARTELLE en dira deux mots tout à l'heure), qui était un exemple aussi de sympathie, de gentillesse, de courage au sein de son commerce « galerie des papiers peints », avec tous les talents de commerçant que nous lui connaissons, cela a été rappelé cet après-midi, qui a obtenu plusieurs distinctions en matière de qualité d'accueil ; un exemple de courage quand on sait avec quelle opiniâtreté il a lutté contre la maladie qui, hélas, l'a emporté aujourd'hui.

Paul DARTUS, que nous conduirons à sa dernière demeure demain, artisan taxi, simple, généreux également, très ouvert sur les autres, une volonté de rendre service, engagé au comité des fêtes Jean de La Fontaine ; il ne se contentait pas de se montrer, il était vraiment les mains dans le cambouis, un bénévole actif ; voici encore quelque temps, il était au sein d'une association de danse et jusqu'au dernier moment, il a gardé le sourire et l'espoir ; il s'est éteint voici quelques jours.

Pour clore cet hommage, je ne peux pas faire autrement que de rappeler l'œuvre, je dis bien « l'œuvre », accomplie par Paul TAVERGNIER, premier adjoint sous l'ère d'André ROSSI, pendant 3 mandats ; quand je dis « premier adjoint », tous les castels théodoriciens savent qu'en réalité, c'était bien lui le maire de la ville, c'est bien lui qui faisait tourner cette municipalité avec sa personnalité, très attachante, quelqu'un qui savait lever la voix mais était également très à l'écoute, professeur de mathématiques au collègue Jean Macé ; il savait faire autorité sans être autoritaire ; c'est un homme qui a marqué aussi le monde combattant, qui a contribué à faire que toutes les cérémonies de mémoire puissent prendre de l'ampleur ; il était engagé également dans le monde de la mutualité des combattants, car il a accédé au poste de Président de la Mutualité quand il était à Paris.

C'est aussi, en lien avec Daniel FOUQUOIRE et Paul DARTUS, un engagement au sein du comité des fêtes ; chacun se souvient que les chars du comité des fêtes étaient dessinés par Paul TAVERGNIER.

A un moment où la ville de Château-Thierry va essayer de promouvoir l'engagement, voilà de beaux exemples d'engagement que nous devons essayer de suivre, afin de montrer que leur mémoire ne disparaît pas ainsi.

Je suis convaincu que, les uns et les autres, vous vous associez à cet hommage.

Pour conclure par rapport à Paul TAVERGNIER, car certains s'en sont émus à juste titre, d'anciens collègues, Nicole BASTIEN, Michel CORREVITS ou Roger GRAVELIN, que la ville n'ait pas fait de manière plus forte cet hommage, je précise que c'était une volonté de Madame TAVERGNIER et de ses enfants de faire les choses avec beaucoup de discrétion.

Pour clore cet hommage collectif, je vous propose que nous marquions une minute de silence en mémoire de Solange CLAIRET, Daniel FOUQUOIRE, Paul DARTUS, Paul TAVERGNIER et nous pouvons y associer Monsieur BOSSER père.

(La salle debout observe une minute de silence.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous allons procéder à l'appel des conseillers.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM (absente, pouvoir à Mme BONNEAU)

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Claude FILLION

Chantal BONNEAU

Stéphanie POTTIER

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent, pouvoir à M. TURPIN)

Eric BREME

Danielle BOUVIER (absente, pouvoir à M. BREME)

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI
Jean-Marie TURPIN
Frédérique YONNET (absente)
Alain VERCAUTEREN (absent)

M. LE MAIRE.- Comme le veut l'habitude, je vous propose d'accepter comme secrétaire de séance Dominique DOUAY.

(Aucune intervention)

Je vous sollicite pour modifier l'ordre du jour, afin d'intégrer le vote d'une motion contre les fermetures de classes envisagées à Château-Thierry.

(Aucune intervention)

J'ai des demandes de prises de parole avant que nous puissions aborder les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur FRERE veut parler au nom du collectif des parents d'élèves de l'école des Hérissons ; les salariés de chez ROLLBREN, au fond de la salle, et le collectif PRIARTEME les CHESNEAUX.

(Interventions hors procès-verbal)

M. LE MAIRE.- Nous reprenons l'ordre du conseil municipal en prenant l'engagement de vous voir dès le lendemain de la décision de justice ; merci aux uns et aux autres de cette expression collective ; la parole sera donnée aux citoyens actifs habituels, certains dans la salle ont déjà préparé des questions mais ce sera à la fin du conseil municipal, il faudra patienter.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2010.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des interventions sur ce compte-rendu ?

M. BENTZ.- La dernière fois, j'ai évoqué le schéma régional d'accessibilité, la mise en accessibilité de la gare de Château-Thierry sera terminée en 2020 et pas en 2018.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

2 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.

Conventions d'occupation de locaux.

A – Secours Populaire au 15 avenue de la République.

M. LE MAIRE.- La convention a été signée ; avez-vous des questions sur la convention ?

(Aucune intervention)

Nous avons raison de soutenir des associations caritatives, nous avons pu le constater encore dimanche matin de bonne heure ; à 6 heures 30 du matin, un incendie grave s'est déclaré Grande Rue ; les élus étaient présents, Dominique DOUAY, Mohammed REZZOUKI, dès l'appel des pompiers ; je remercie les pompiers de leur intervention rapide ; ils sont venus de plusieurs casernes, Charly sur Marne, Fère en Tardenois, ils ont pu rapidement arrêter cet incendie en plein milieu de la Grande Rue, nous allions sinon à un véritable drame.

4 familles étaient concernées qui ont été d'abord accueillies à l'intérieur de la mairie avant d'être transférées au Campanile et à l'hôpital ; tout de suite, le Président du Secours Populaire a accompagné les services de la mairie pour trouver vêtements, nourriture, apporter des fleurs à la grand-mère qui était à l'hôpital ; nous pouvons saluer l'engagement des responsables et des élus qui les ont accompagnés. Les familles seront reçues prochainement en mairie ici, car le Conseil Général leur accorde une aide financière assez substantielle.

M. BENTZ.- J'ai été bénévole pendant 15 ans au Secours Populaire, nous avons travaillé dans des conditions déplorables, je suis très heureux de voir que la municipalité donne au Secours Populaire des moyens supplémentaires.

B – Feeling Dance au Bâtiment U1.

M. LE MAIRE.- Convention d'occupation de locaux à U1 : il est exemplaire de voir comment cette association s'est impliquée dans la réhabilitation de ces lieux ; ce sont les membres de l'association ont refait la peinture, le sol, le plâtre ; il y a des associations qui sollicitent des subventions et qui attendent, et d'autres qui mettent vraiment les mains dans le plâtre, je tiens à mettre en avant cet engagement associatif ; pas de question ?

(Aucune intervention)

PERSONNEL

3 – Prestations d'action sociale, taux 2010.

M. DUCLOUX.- Nous vous demandons de voter pour une revalorisation des prestations applicables en 2010 en faveur des agents de la commune ; ces prestations sont une aide versée aux agents suivant des conditions d'attribution et c'est un effort de solidarité de la municipalité ; l'augmentation des taux est variable suivant chaque prestation, elle va de 0,70 % à 2,70 % ; en conséquence, le conseil municipal décide d'appliquer ces nouveaux taux et dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de la commune.

Avez-vous des questions sur ces augmentations ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

FINANCES

4 – Débat d'orientation budgétaire

M. LE MAIRE.- C'est une obligation pour les communes de plus de 3.000 habitants ; c'est à partir du débat qui s'engagera que le budget primitif sera proposé le 30 mars ; Frédéric BARDOUX vous le présente.

M. BARDOUX.- Avant de commencer, quelques éléments, et une réaction tout d'abord : un courrier a été mis dans les dossiers, du groupe de l'opposition de droite, qui faisait des commentaires sur le dossier adressé ; je les en remercie, et je voudrais surtout associer au travail les équipes municipales qui ont travaillé sur

ce projet de débat d'orientation budgétaire et le groupe majoritaire, qui a été largement mis à contribution : Marie POTIN pour la direction des finances et Monsieur NOVAK à la direction générale des services ; c'est un travail d'équipe.

Hier soir, ce débat d'orientation budgétaire a été discuté en commission des finances, quelqu'un n'était pas présent et l'a peu été au cours de ces derniers mois, Monsieur JOURDAIN ; j'aurais trouvé normal qu'ayant fait publier des commentaires dans des blogs récemment repeints en vert sur Château-Thierry, il soit présent ; chacun fait des efforts en fonction de ses contraintes professionnelles pour être présent à ces commissions importantes et hier soir, nous étions bien seuls, avec quelques élus majoritaires et Madame YONNET.

L'an dernier nous avons fait une présentation de débat d'orientation budgétaire détaillée, qui se présentait quasiment comme un pré budget ; pour laisser la discussion se faire, nous avons souhaité cette année réduire la présentation à quelques chiffres simples, sans rentrer dans trop de détails, mais pour cadrer les éléments au moins.

D'abord quelques présentations, puis chacun pourra réagir et intervenir sur ce sujet ; les orientations, pour débiter.

Vous connaissez le contexte national, il a peu évolué par rapport à voici un an, le contexte budgétaire est très difficile, l'enveloppe générale de revalorisation des concours de l'Etat ne progressera que de 0,6 % cette année, et en fonction des masses, les dotations attribuées aux collectivités vont baisser en fait.

Un certain nombre de réformes importantes sont envisagées, en cours de discussions par le Gouvernement ; ces réformes rajoutent une incertitude importante sur les communes, les collectivités et les communautés de communes, en particulier sur l'avenir des compensations, suite à la disparition de la taxe professionnelle qui a déjà été actée.

Le contexte économique, vous le connaissez également : on n'est pas encore sorti d'une crise très brutale, qui a non seulement frappé nos concitoyens et à Château-Thierry en particulier, dont les salariés qui ont parlé tout à l'heure, mais a aussi des conséquences financières dans nos budgets.

Le seul élément un peu favorable qu'il faut mentionner dans le contexte, nous sommes face à des taux d'intérêt qui restent encore bas pour l'année 2010, qui nous ont plutôt aidés l'année dernière et cette année encore, à équilibrer le budget, car une part de notre endettement est à taux variable ; c'est la seule bonne nouvelle qu'on peut annoncer dans le contexte économique et financier aujourd'hui.

Sur les objectifs que l'on s'est fixés sur la préparation de ce budget, dont nous pouvons débiter ce soir, conforter l'attractivité de la ville par des aménagements urbains et dynamiser son image ; des réalisations ont été entreprises en 2009, certaines sont en cours ; valoriser le mieux vivre ensemble par la rénovation du patrimoine municipal, un meilleur entretien général de la ville, c'est un fil conducteur depuis 2 ans, et des équipements nouveaux à proximité des lieux de vie, des services pour tous, une ville propre, un soutien logistique plus fort aux associations ; ce sont des objectifs généraux que l'on s'est fixés, qu'il faut traduire en objectifs financiers.

Les objectifs financiers sont de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2010 ; ils ne l'avaient pas été en 2009, nous reconduisons l'axe fort de ne pas toucher aux taux d'imposition ; une gestion rigoureuse des dépenses et un suivi permanent de celles-ci, des investissements inscrits toujours à un niveau dynamique, relativement élevé face aux enjeux, mais plus ciblés que l'année dernière, et des cessions qui vont permettre de financer ces investissements, sans recourir à l'emprunt.

Un mot sur le compte administratif : il n'est pas dans l'objet ce soir de le voter ou de le présenter en détail, on le fera dans un autre conseil municipal ; nous avons bénéficié par rapport au budget primitif de finances meilleures que prévu : des recettes en progression plus forte qu'envisagé en 2008, des charges en progression maîtrisée et une épargne brute dégagée par le budget de fonctionnement, qui a crû de 17 % à 2,9 millions d'euros et, nous nous y étions engagés, une stabilisation, un équilibre de la dette à 16 millions d'euros.

Néanmoins, malgré un compte administratif plutôt favorable, meilleur que prévu, pour 2010 et 2011, nous restons sur des constantes qui avaient déjà été débattues et évoquées l'année dernière : nous sommes face des constantes de l'année dernière sur les charges et les recettes qui sont à peu près les mêmes et dans les prévisions budgétaires que l'on peut faire sur cette année malheureusement, nous n'aurons pas des chiffres aussi bons que ceux qu'on a pu avoir au compte administratif.

En 2010, sur les perspectives, nous nous attendons à des recettes en faible progression ; un point important apparaîtra à la lecture du budget : nous transférons cette année le budget du contingent incendie à la communauté de communes ; c'était une charge pour la ville de plus de 800.000 Euro par an jusqu'à présent, et cela passe à la communauté de communes ; cela ne sera pas une économie sur le budget de la ville, cela aurait été formidable, mais c'est équilibré par une baisse de la recette qui nous venait de la communauté de communes ; c'est neutre pour le budget de la ville mais suppose un exercice, quand on compare à 2009, car les chiffres sont assez différents : les 800.000 € transférés font des décalages importants ; si l'on retire tout cela, des éléments qui apparaissent, on s'attend à des recettes en faible progression, pas d'augmentation des impôts, on s'y était engagé ; on fera a priori face à une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement ; l'an dernier, elle avait baissé de 2,5 % d'abord à cause des baisses de revalorisation de l'Etat et parce qu'on avait perdu de la population ; on regagne cette année de la population et on bénéficie du fait que la population est mesurée maintenant chaque année et non pas tous les 5 ou 9 ans comme c'était fait jusqu'à présent ; on a un léger rebond de population de 150 ou 180 personnes, qui se traduit mécaniquement par des dotations d'Etat supérieures, mais malgré cela, cela va continuer à baisser légèrement.

Une dotation de compensation stable et des recettes d'opérations ponctuelles qui nous aident dans ce budget, comme les fouilles archéologiques ; des opérations significatives sont en cours et ont donné des recettes au budget de l'année dernière et en donneront encore cette année.

Pour la partie charges, elles progressent plus rapidement : personnel plus 4,9 % telles qu'on peut les estimer aujourd'hui ; un choix fort que l'on fait est de renforcer le service propreté, qui fait partie des services techniques.

Deuxième élément, nous avons une charge ponctuelle liée aux recettes de fouilles archéologiques, si l'on inscrit des recettes en fouilles archéologiques, on inscrit aussi des dépenses, car il faut recruter des stagiaires ou des fouilleurs professionnels, et nous avons un glissement vieillesse technicité qui chaque année pèse assez lourd sur une base budgétaire importante ; des charges de personnel en progression sensible, globalement, mais cette progression est compensée par les recettes de fouilles archéologiques et des recettes sur les emplois aidés envisagées pour cette année.

La croissance nette, si l'on élimine ces recettes supplémentaires, se situe plutôt à la moitié de ce chiffre ; un élément que l'on oublie peut-être, la taxe carbone dont on parle beaucoup, mais sur le budget de la ville, quand elle sera définitivement instituée car on n'en connaît pas exactement toutes les modalités, mais pour les collectivités cela changerait peu, l'estimation que l'on en ferait serait à peu près de 33.000 € de charges supplémentaires sur le budget de la ville.

Les charges d'intérêt de la dette, j'en ai parlé ; elles étaient, il faut en prendre conscience, jusqu'à voici 2 ou 3 ans, entre 700.000 et 750.000 € par an de remboursement d'intérêts ; vous imaginez ce qu'on peut faire avec ce montant ! Cela a baissé depuis deux ans car les taux ont baissé, et en 2009 on a plutôt tourné autour de 550.000 € ; on a inscrit une très légère hausse en 2010, par précaution, mais c'est un niveau historiquement bas, même si la charge de la dette est stable, l'endettement ne devrait pas augmenter ; on devrait rester à un niveau bas, mais il faut s'attendre, si l'on réfléchit à des perspectives à 2 ou 3 ans, à ce que ce poste remonte et nous oblige à trouver des recettes en face de ces charges.

L'effort de rationalisation se poursuit : depuis deux ans, sous l'influence et l'impulsion du maire et des élus, nous avons envisagé aussi des investissements qui ont permis de réduire les charges de fonctionnement ; nous continuerons à le faire dans ce budget ; toutes les charges sont passées au peigne fin ; c'est une gestion rigoureuse qui se présente à nouveau pour 2010.

Les subventions aux associations : l'an dernier en volume, elles avaient baissé de 3 %, le principe est reconduit pour cette année ; les dossiers sont en cours d'évaluation, dans cette logique globale de réduire le volume de subventions attribuées de 3 %.

Sur les investissements, ils sont inscrits à un niveau relativement élevé et sont ciblés sur plusieurs thématiques ; la première est la valorisation du patrimoine ; le musée : programmation des travaux sur plusieurs années sur le musée qui se poursuivront en 2010, sous l'effet de report d'investissements de 2009 à 2010, et sous l'effet de programmes nouveaux comme la toiture du musée ; des programmes nouveaux ensuite : la rénovation de la Rotonde, première phase, la rénovation de la MAFA partiellement démolie en 2009, dont les travaux commenceront en phase une en 2010 et ensuite, la rénovation totale de l'intérieur du marché couvert.

Sur les équipements de proximité, le parc Saint-Joseph, opération envisagée l'an passé qui n'a pu se faire et se fera cette année et l'installation d'une structure multi-sports à Blanchard, tel que cela avait été fait l'an dernier sur les Vaucrises ; attractivité du centre ville, avec différents projets d'aménagements et en particulier la partie haute de la rue Carnot, l'attractivité de la ville en général : Accrobranche et aménagements réalisés sur le Vieux Château pour accueillir le spectacle de rapaces ; des investissements ciblés en interne, pour permettre une meilleure efficacité des services municipaux ; les équipes municipales sont en attente de ces investissements pour mieux travailler ; on en voit rapidement une meilleure efficacité et dans certains cas, surtout, des baisses de charges de fonctionnement.

Pour financer ce niveau d'investissement qui restera élevé, des cessions, une recherche systématique des subventions, sans augmenter l'encours de la dette qui devrait rester stable à 16 millions d'euros, comme l'an passé.

Tels sont les grands axes et à grands traits, les éléments pour ce débat d'orientation budgétaire ; la parole est au conseil.

MME MARTELLE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais vous faire part de quelques réflexions concernant le commerce en général et plus particulièrement le commerce de centre ville, en lien avec le débat d'orientation budgétaire que vient de vous présenter Monsieur BARDOUX.

Si nous avons pu endiguer la catastrophe avec l'arrivée de plusieurs commerces et l'ouverture prochaine de « Jules », l'aménagement des deux commerces de la Seda de la rue Carnot, il faut constater une augmentation des difficultés de trésorerie d'un nombre grandissant de commerces ; des magasins ferment, les pas de porte sont en vente, la crise, le pouvoir d'achat en berne en sont quelques causes ; même si rien n'est acquis, la redynamisation du centre ville passe par le réaménagement du marché couvert et je suis heureuse de vous annoncer que des commerçants de Château-Thierry y seront accueillis ; la réalisation au plus vite de la place des Etats Unis est un impératif, je sais que Isabelle JACOB y travaille ; la réhabilitation de la partie étroite de la rue Carnot avec la SEDA, sans perdre de vue le quartier de l'Île ; voilà autant d'éléments, de projets qui montrent que nous ne restons pas les bras ballants.

Je n'oublie pas non plus les projets touristiques : Vieux Château, Accrobranche, musée Jean de La Fontaine, hôtellerie ; tout cela montre notre détermination d'attirer, de faire revenir du monde et si possible, des clients au centre ville.

Il y a encore la circulation, rendre les déplacements plus fluides, et grâce à Mohammed REZZOUKI et Bruno FOUQUART, avec des agents municipaux, c'est en cours avec les 3 giratoires ; cela concourt à encore, à améliorer l'attractivité pour venir au centre ville ; et prochainement avec les boutiques, des réflexions, des tables rondes sur le stationnement ; là encore nous prendrons nos responsabilités.

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas dans la plainte ou la critique, les « il n'y a qu'à », « faut qu'on » perpétuellement insatisfaits ne nous intéressent pas ; et pour moi, c'est un traitement pour les commerçants.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma sympathie et mon soutien total à Monsieur Jean-Pierre GASPARD et à ses collaborateurs, victimes pour la seconde fois de ce casse indigne ; si tout le monde n'est pas d'accord, je pense que les caméras seront également un outil de dissuasion, tout comme une présence policière renforcée ; ces violences sont préoccupantes, pour l'ensemble de mes confrères, mais aussi pour notre société, et je formule le vœu que ces brigands soient sous les verrous le plus rapidement possible.

Pour terminer, comme l'a fait Monsieur le Maire au début du conseil municipal, je voudrais rendre hommage à notre confrère Daniel FOUQUOIRE que nous avons accompagné pour son dernier voyage cet après-midi ; je souhaiterais simplement dire que le commerce a perdu beaucoup avec la disparition de Daniel ; pour redonner des couleurs au commerce local, nous aurions besoin de beaucoup de Daniel FOUQUOIRE, qui a montré l'exemple de ce que voulait dire se battre, se battre contre la maladie, se battre aussi pour son commerce et pour sa ville ; merci encore à lui.

MME LEFEVRE.- Je prends la parole pour rebondir derrière Marie-Eve MARTELLE sur la crise économique, les problèmes de commerce, les problèmes sociaux en général.

Je voulais signaler que, dès lundi, la trêve hivernale se termine, nous allons rencontrer de nouveau des risques d'expulsion locative ; malheureusement, comme l'an dernier le Gouvernement, malgré les demandes de nombreuses associations, n'a pas accepté un moratoire des expulsions ; le 10 mars 2009, un an jour pour jour, l'an dernier, au conseil municipal, nous avons voté une motion à l'unanimité contre les expulsions locatives et demandé aussi un moratoire ; 8 jours après, nous avons une réponse du sous-Préfet de l'époque, Monsieur Coulon, de Soissons, qui faisait l'intérim : il nous avait rendu une réponse négative sur ces propositions.

Je suis assez positive, comme Marie-Eve MARTELLE, car cette année, comme toutes les années passées, tout est mis en oeuvre pour répondre aux familles en difficulté locative ; tout au long de l'année, nous avons des cellules de veille anti expulsion ; on l'a expliqué l'an dernier ; ce sont des cellules qui ont été créées en mars 2004 par la vice-Présidente du CCAS, Laurence BOURGEOIS-GENET à cette époque, avec le maire de l'époque ; les cellules de veille sont composées des bailleurs sociaux et de différents intervenants sociaux, CIPAS, AMSAM, CAF, CNL, le CCAS bien sûr ; les dates des cellules de veille pour 2010 sont établies, en l'occurrence avec le CIL, jusqu'en juin 2010 ; le rythme est une cellule de veille par mois pour le CIL et une cellule de veille tous les deux mois pour les bailleurs de l'OPAL et LOGIVAM ; et nous avons des contacts téléphoniques au long de l'année, où l'on traite des dossiers à risque, car c'est une procédure qui se révèle efficace, pour les familles qui collaborent, qui acceptent les rendez-vous, de se mettre en relation avec les différents partenaires sociaux, qui acceptent un accompagnement social, avec l'aide de la CIPAS ou du CCAS.

Malheureusement, le risque zéro ne n'existe pas, des familles ne répondent pas aux contacts divers et variés, ne viennent pas aux rendez-vous fixés, ne respectent pas les engagements pris avec les bailleurs, et malheureusement,

nous ne pouvons aller au-delà de la liberté individuelle de chacun ; hier après-midi, nous étions en réunion avec Monsieur le sous-Préfet et comme l'an dernier, nous allons suivre tout au long de l'année des réunions en sous préfecture avec les intervenants sociaux, pour étudier au cas par cas les dossiers, nominativement, et faire au mieux.

Je voulais aborder cela car la trêve se termine le 15 mars, c'est demain ; nous sommes très vigilants, très ouverts et très sensibles à ce lourd problème social ; je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Par rapport au débat d'orientation budgétaire, tel qu'il vous a été diffusé, avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Par rapport au document reçu, cela ne permet pas d'avoir de débat d'orientation budgétaire, car il manque les grandes masses ; à partir de ce moment, on ne peut voir la traduction budgétaire, même dans les grandes lignes, de ce que vous avez proposé ; cela signifie que pour moi, le débat d'orientation budgétaire aura lieu au moment où l'on votera le budget.

Je voulais poser une question qui a son importance : la suppression de la taxe professionnelle ; elle ne concerne pas le budget de la ville évidemment, mais celui de la communauté de communes, mais cela a des incidences en cascade après ; ce n'est pas mis dans le document, avez-vous fait des simulations sur ce que va représenter la suppression de la taxe professionnelle sur 2010 ? Est-ce que cela a été fait ?

M. BARDOUX.- Cela a été fait à la communauté de communes et évoqué au dernier conseil communautaire ; ils ont évoqué un manque à gagner de 80.000 €.

M. TURPIN.- Pas plus que cela ? Cela ne paraît pas énorme.

M. LE MAIRE.- C'est déjà assez !

M. BARDOUX.- Tout le monde est conscient que le vrai risque n'est pas 2010 mais 2011, 2012 et les engagements long terme que l'on peut prendre quand on a une incertitude sur les recettes.

M. TURPIN.- Une remarque là-dessus : compte tenu de la baisse relative des rentrées fiscales venant des entreprises, le danger pour les communes sera d'essayer de valoriser la disparition de la taxe professionnelle non pas en augmentant les impôts, mais en augmentant le nombre d'habitants ; je voudrais éclairer sur le danger d'une politique systématique consistant à faire rentrer un maximum d'habitants pour augmenter les rentrées fiscales de la ville ; des communes s'orientent là-dessus et j'espère que l'on n'ira pas là-dessus, car au-delà des rentrées fiscales à court terme, on sait très bien qu'un accroissement important de la population génère des coûts de services bien supérieurs à ce que peut représenter une rentrée fiscale.

J'espère au niveau de la politique qui sera suivie, s'il faut une augmentation de la population, car il y a des besoins, il faut créer une attractivité, faire venir les personnes, mais mesurer cette politique d'attractivité pour ne pas être coincé comme l'ont fait certaines villes de la région parisienne en 1970 ; il n'y avait pas de rentrée fiscale, pas d'entreprise, pas de zone d'activité, ils ont privilégié l'augmentation de la taxe d'habitation ; aujourd'hui elles ont d'énormes problèmes de moyens et pour

financer les services, c'est quasiment insoluble aujourd'hui ; il faudra trouver un équilibre dans cette politique fiscale, faire venir une population avec un certain niveau, cela demandera probablement un débat, une discussion, pour que la démarche reste équilibrée.

Je voulais insister sur cette partie car cela n'a pas été évoqué tout à l'heure et cela sera un vrai sujet dans les années qui viennent, surtout si la politique telle que l'a définie l'Etat demeure inchangée ; s'il y a changement de majorité, il y aura peut-être des modifications bien évidemment, mais aujourd'hui il y a ce danger et je tenais à le souligner.

M. BARDOUX.- Une première réaction ; ton intervention me surprend un peu, je n'ai pas le script du débat d'orientation budgétaire de l'année dernière, mais il me semble que tu as fait la proposition inverse exactement, en disant qu'il fallait insister davantage sur l'offre de logement, attirer des habitants nouveaux, etc., et j'ai une réaction de surprise par rapport à cette intervention ; entre la décroissance de population à laquelle on assiste aujourd'hui, il faut s'en rappeler, (on a à faire face à une baisse de population) et la cité dortoir que tu décris, il y a des étapes intermédiaires, on ne peut passer d'un côté à l'autre.

M. TURPIN.- L'an dernier, j'avais dit que l'avenir est dans le foncier bâti et que les taxes qui viendront seront fondées sur le foncier bâti et la contribution des collectivités territoriales et pas la taxe d'habitation.

M. LE MAIRE.- Comme complément à ta question sur la taxe professionnelle, autant sur la taxe professionnelle, on peut penser qu'il va y avoir une compensation, ceci étant, aujourd'hui personne n'a de garantie concernant les fonds départementaux de compensation de taxe professionnelle, qui ne sont pas minces pour le département et les communes ; aujourd'hui, quels que soient les ministères concernés, personne n'a répondu pour dire si ces fonds étaient maintenus ; la ville de Château-Thierry, la commune d'Etampes, et de nombreuses communes du territoire aujourd'hui ne savent pas si l'on aura ces fonds l'année prochaine.

Oui, il y a de l'inquiétude ; je me souviens de ce que tu as dit l'an dernier dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, tu avais dit que tu regrettais que nous n'ayons pas présenté un débat d'orientation budgétaire sur le mandat ; je pense que la prudence est aujourd'hui plus que nécessaire ; qui pouvait imaginer voici un an le cataclysme financier que les collectivités locales sont en train de subir ? Entre ce qui pouvait être mis en œuvre fin 2008 et ce qui est aujourd'hui, il n'y a rien à voir ; oui, la prudence est de règle, la prudence, mais avec une certaine audace quand même, ce n'est pas la frilosité ; le débat dans lequel nous souhaitons engager la réalisation du budget s'inscrit à travers ces problématiques ; il y a l'effet ciseau que le Conseil Général subit d'ores et déjà, que l'on ne veut pas subir maintenant, que l'on veut retarder ; donc, pas d'alourdissement de la dette, les charges qui hélas augmentent, comme cela a été dit par Frédéric BARDOUX.

J'insiste sur un élément sur lequel il est passé un peu vite : si nous avons des charges qui augmentent, il y a les recettes et je voudrais saluer particulièrement le travail de l'unité archéologique, rappelé samedi après-midi lors d'une discussion à la médiathèque ; ils font un très bon travail et on peut se féliciter d'avoir augmenté

le nombre d'archéologues, car ils génèrent des recettes assez substantielles ; tout le monde sera d'accord pour dire ici que l'effort de solidarité, qui existe, qui n'est pas celui que nous souhaiterions, à travers les emplois aidés mis en oeuvre (nous préférierions que l'Etat s'engageât enfin pour la mise en oeuvre de véritables emplois, mais hélas c'est comme cela) on ne peut même pas répondre à l'ensemble de la demande des salariés confrontés à la précarité, qui n'ont même plus d'indemnité, rien du tout, et qui viennent nous voir, à la recherche de ces emplois.

Oui, la situation est de plus en plus difficile, il faut se battre comme le dit Marie-Eve MARTELLE et ne surtout pas baisser les bras, mais les marges de manœuvre sont de plus en plus difficiles.

M. TURPIN.- Je suis satisfait de savoir que vous avez repris les paroles que j'avais dites l'an dernier, mais j'avais raison en disant qu'il faut une démarche programmatique ; on ne peut pas mettre en place une démarche d'investissement, surtout ambitieuse, s'il n'y a pas de démarche de programmation sur 2 à 5 ans, ce n'est pas possible ; on peut la réviser, la modifier, mais il est essentiel pour la démarche de contrôle de notre équilibre budgétaire, d'avoir la vision sur deux trois ans, on ne peut avoir une autre démarche ; si vous me démontrez le contraire, j'en serais très surpris.

D'ailleurs, une partie de la programmation, de ce que vous avez fait, s'étale sur plusieurs années et il serait bien qu'au niveau de la présentation du budget, on puisse avoir une vision plus dynamique des choses, pas seulement sur 2010 mais que la démarche de programmation s'étale effectivement sur deux trois ans.

J'aimerais qu'à la fin du débat d'orientation budgétaire, on puisse évoquer ce qui s'est passé sur la bijouterie GASPARD.

M. BEAUVOIS.- Le débat d'orientation budgétaire est un travail difficile ; de mémoire, l'an dernier, c'était Madame YONNET qui trouvait qu'il était trop détaillé et que c'était déjà un pré-budget ; cette année, on a essayé de faire autrement et ce n'est pas assez détaillé ; c'est difficile !

M. TURPIN.- Entre l'analytique et le synthétique, il faut trouver le bon chemin.

M. BEAUVOIS.- Pour revenir sur l'augmentation de la population, il faut en effet étudier l'augmentation qui permettra d'apporter des recettes marginales, sans entraîner de coût de structure supplémentaire ; à vue de nez, sans étude précise, cela se situe en dessous de 20.000 habitants ; on est à presque 15.000, et on peut peut-être monter à 17.000 sans entraîner de coût de structure supplémentaire.

M. LE MAIRE.- On voit la question posée par Monsieur FRERE tout à l'heure, pour maintenir des écoles, au-delà de la qualité de l'enseignement que nous souhaitons régulière, il y a des classes, des lieux de vie qui sont menacés.

M. TURPIN.- Il faut un renouvellement de population, c'est normal, mais il existe des seuils ; dans les années 70 on avait dit que Château-Thierry aurait 50.000 habitant en 2000, on en est revenu de tout cela ; il faut mener la réflexion ; ce n'est pas si simple d'équilibrer les services et la population.

M. LE MAIRE.- Madame JACOB a engagé la procédure de révision du PLU ; la première réunion de travail a eu lieu et les chiffres montrent que l'on est vraiment

dans la décroissance de population ; on ne construit pas assez de logements sur Château-Thierry, conjugué à la désertification du centre ville, cela crée un déficit.

MME JACOB.- Que dit le diagnostic ? Il faudrait globalement que l'on puisse avoir 60 logements neufs par an sur la ville de Château-Thierry, quel que soit le type d'habitation : maison individuelle ou habitat collectif ; parallèlement à cela, nous avons plusieurs centaines de demandes de logement en attente chez les bailleurs sociaux ; l'habitat social a été construit à la fin des années 70, il faut de la rénovation et de l'entretien, de manière importante ; dans une période de récession, tout le monde comprendra bien qu'il est plus utile, important, nécessaire qu'à un autre moment, de continuer à soutenir l'effort d'investissement ; pas d'à-coup, c'est évident, nous n'en avons pas les moyens, de toute façon, mais un effort soutenu et constant, oui.

Et derrière cela, il y a une réalité terrible pour Château-Thierry : nous sommes en zone C et nous n'avons donc plus le droit aux dispositions fiscales de la loi SCELLIER ; à Saint-Quentin ou ailleurs on peut faire, mais pas à Château-Thierry ; cela dissuade bien évidemment les investisseurs privés de faire chez nous des placements ; les personnes qui ont les moyens d'investir dans l'immobilier à Château-Thierry, qui vivent ici, si elles veulent bénéficier d'avantages fiscaux, elles vont dans quelques communes du sud, à Montmirail, à Reims, mais pas à Château-Thierry ; c'est aussi un frein à l'élan économique.

M. TURPIN.- Vous dites 60 logements par an

M. LE MAIRE.- Et on en construit 44.

M. TURPIN.- 60 logements par an, si c'est le bon chiffre, cela fait 350 logements sur un mandat et le projet Blanchard, c'est 500 logements.

MME JACOB.- Sur dix ans.

M. TURPIN.- C'est pourquoi il faut bien mener la réflexion ; il faut bien sûr construire et investir, mais il faut être vigilant et pas se laisser aller à ce qui va être la facilité en terme de fiscalité : cela peut changer ; les données dans 2, 3 ou 4 ans peuvent être modifiées. C'est la question que je pose au débat, nous y serons confrontés au long du mandat.

MME JACOB.- Blanchard, c'est redescendu à 350 logements : on ne sait même pas si cela se fera ; le PLU passera par là, si cela s'impose, mais visiblement oui ; en tout état de cause, nous sommes tous bien d'accord pour dire que nous avons besoin de logements neufs, de logements du parc locatif, mais pas n'importe comment et l'action depuis deux ans permet de le démontrer.

M. TURPIN.- On a besoin de rénover aussi les logements anciens, la preuve : ce qui s'est passé vendredi.

M. LE MAIRE.- Grande Rue, on ne peut pas dire cela, car les logements étaient de qualité ; il ne faut pas dire que ce sont des marchands de sommeil ou quoi que ce soit de ce genre ; les logements étaient de qualité et c'est tout à l'honneur des propriétaires ; il ne faut pas d'ambiguïté.

M. TURPIN.- Même derrière ?

M. LE MAIRE.- Tout à fait ; par rapport à la planification des investissements, tout le monde ne peut qu'être d'accord et pourtant, il y a au moins deux inconnues :

les capacités de soutien des collectivités locales ; c'est pourquoi la planification, compte tenu du projet de loi, demain personne ne sait si le Conseil Général pourra continuer de soutenir les opérations d'investissement.

M. TURPIN.- Il vaut mieux une programmation.

M. LE MAIRE.- Les inconnues demeurent ; à travers la programmation financière par rapport aux investissements et donc, les capacités d'investissement sont calculées par rapport au soutien financier que nous pouvons avoir de la part de l'Etat et nous n'avons pas de bonne nouvelle de ce côté, et du Conseil Général ; tout dépendra de la politique qu'il souhaite mettre en œuvre.

Si nous regardons, il y a deux possibilités : ou bien il remet en cause les politiques établies depuis une trentaine d'années, dont une politique très active de soutien aux communes et communautés de communes ; le département de la Marne revient, cogne dessus et il n'y a plus rien pour les communes et les communautés de communes ; si tel est le cas, ce sera la remise en cause de certains de nos investissements ; le Conseil Régional verra son renouvellement dimanche et dans 8 jours, et je suis inquiet ; le Président du Conseil Régional souhaite participer au financement du Palais des Rencontres, au moins à 80 % comme il nous l'a annoncé, mais j'ai entendu lors d'un débat que cette participation pouvait être remise en cause par un groupe qui n'est pas aujourd'hui dans la majorité et pourrait l'être demain, au cours du débat qui s'est déroulé à la Biscuiterie.

Nous sommes inter-dépendants des choix des collectivités territoriales, je le dis d'une manière très claire ; si le Conseil Régional ne prend pas à sa charge, c'est ce que nous dirons demain aux acteurs culturels qui étaient présents, la réhabilitation du Palais des Rencontres comme prévu, avec la réalisation d'une grande salle de spectacle de 12 millions d'euros et 1,2 M€ de fonctionnement, qui a été mise de côté compte tenu du montant, avec la perspective de réaliser sur le Palais des Rencontres le cœur de la culture du sud de l'Aisne, cela ne sera fait que si le nouveau Conseil Régional de Picardie respecte l'engagement pris par l'ancien Président ; connaissant Claude GEWERC, j'espère qu'il le maintiendra, mais j'ai quand même eu quelques inquiétudes, quand j'ai vu que le projet de ne pas le financer était soutenu « on n'a pas entendu parler, on ne fera pas » ; il y a eu des inquiétudes là-dessus et pour revenir au débat d'orientation budgétaire, les choses ne sont pas si évidentes qu'on l'exprime, à travers une volonté de programmation ; il y a des aléas, on fait cela avec prudence et nous attendons avec beaucoup d'attention le budget du Conseil Général de l'Aisne à travers l'enveloppe de CDDL telle qu'elle sera proposée et la politique que la Région mettra, en matière d'équipements structurants.

M. TURPIN.- Il faut toujours de la prudence dans les temps qui courent surtout, ceci dit, plus on affirme au niveau d'un débat d'orientation budgétaire une politique d'investissement, plus elle est claire, et elle sera claire s'il y a démarche programmatique, plus on peut se faire comprendre et créer un rapport de forces ; chacun a un budget à défendre, le Conseil Général, la Région aussi, dans des conditions difficiles ; plus on affirmera haut et fort nos choix, plus ils seront clairs,

plus on pourra être entendu ; moins on sera clair et moins on pourra être entendu ; on en est là ; c'est une question de méthode.

M. LE MAIRE.- Le discours est passé clairement auprès du Président sortant du Conseil Régional ; j'espère qu'il sera Président réélu pour que cela soit plus facile.

M. TURPIN.- Tu le connais.

M. LE MAIRE.- On s'y emploie.

Avez-vous d'autres questions ?

(Aucune intervention)

Il n'y a pas de vote sur le débat d'orientation budgétaire et nous allons aborder les points suivants avant de laisser la parole aux citoyens présents.

INTERCOMMUNALITE

5 – USESA – Modification des statuts.

M. LE MAIRE.- C'est le changement de siège social, on passe de Château-Thierry à Fossoy au Ru Chailly ; pas d'objection ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

6 – SIVU de la Picoterie – Désignation d'un délégué.

M. LE MAIRE.- Je propose de désigner Philippe PINTELON, dont on sait comme il est attentif au devenir des animaux.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Merci d'avoir accepté cette lourde tâche.

TRAVAUX

7 – Dotation globale d'équipement, demandes de subvention.

M. REZZOUKI.- Comme tous les ans, on revient devant le conseil municipal pour solliciter Monsieur le sous-Préfet plus particulièrement sur des demandes de subventions, dans le cadre de la dotation globale d'équipement ; vous avez la liste des opérations qui peuvent être programmées ; Monsieur TURPIN a demandé à avoir presque une approche budgétaire à travers les demandes de subvention sollicitées, on a un prémisses de ce qui sera engagé sur l'année 2010, mais certainement avec des reports sur l'année 2011 ; on n'a pas forcément la profondeur souhaitée, mais les demandes de subventions concernent les travaux d'accessibilité sur l'Hôtel de ville, l'implantation d'un ascenseur, (Jean-Pierre BENTZ attend cela avec impatience).

Le point le plus particulier concerne la demande de subvention, avec un montant estimé en matière d'investissement, sur la Rotonde, où l'on est à hauteur de 1,2 M€ ; Monsieur KRABAL précisera la discussion qu'il a eue à ce niveau avec le sous-Préfet sur l'orientation, sur le montant exact d'investissement.

Comme tous les ans, ce sont les demandes de subventions dans lesquelles on intègre l'ensemble des travaux afférents à l'accueil dans les écoles plus particulièrement, les équipements sportifs, avec les travaux de clôture, les travaux de mise en conformité sur le Palais des sports et les travaux de sécurité relatifs à l'éclairage public, aux panneaux de signalisation et alarmes dans les différents bâtiments communaux.

La demande de subvention est réalisée entre 20 et 35 % du montant hors taxes des différentes opérations ; avez-vous des observations particulières ?

(Aucune intervention)

Ce sont des demandes classiques et récurrentes.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Suite à la rencontre avec Monsieur le sous-Préfet sur divers aspects des dossiers, celui-ci a été largement ouvert : sur la Rotonde, ce dossier est prioritaire pour nous, nous avons souhaité obtenir le montant maximum, en fonction des arbitrages, de ce que l'on pourra faire, pour avoir la somme la plus élevée ; il nous a conseillé de le présenter en deux tranches ; comme les travaux commenceront en septembre, vraisemblablement, on pourra demander une part cette année et une part l'année prochaine et c'est ce qui sera fait.

REMERCIEMENTS

M. LE MAIRE.- Des remerciements de Monsieur le Préfet de l'Aisne, pour le soutien pour l'installation du centre de vaccination du Palais des Sports ; la fédération des retraités du chemin de fer pour le prêt d'une salle ; Lions Club Jeanne de Navarre, soutien pour le concert de l'orchestre à cordes de la Garde Républicaine, UNICEF France, subvention pour les enfants d'Haïti, Rotary Club de Château-Thierry, Mise à disposition du Palais des Rencontres pour le concours d'expression orale, Comité des fêtes Jean de La Fontaine, reversement des droits de place 2009, Photo Club Arc en Ciel pour l'aménagement de leur local.

Vous n'avez pas de remarque ?

(Aucune intervention)

QUESTIONS DIVERSES

Motion contre les fermetures de classe à Château-Thierry.

M. BEAUVOIS.- Hier, nous avons reçu des courriers de l'inspection académique de Laon qui évoquait la possibilité de la fermeture d'une classe à l'école Vaucrises Hérissons et au-delà, portait notre attention sur notre effectif à la maternelle La Madeleine et la place Thiers, sans parler de fermeture d'école ; nous avons répondu et ce soir je veux vous proposer une motion, qui rappelle également ce qui est inscrit dans la loi concernant l'éducation, en particulier, les textes qui régissent la rentrée scolaire 2010 où le Ministère de l'éducation nationale parle de cohésion sociale, d'égalité des droits et des chances, d'un socle d'avenir pour nos enfants, commun, de connaissances.

A Vaucrises, nous avons plus de 20 élèves par classe actuellement ; s'il l'on a une fermeture, nous passerons à 27 ou 28 élèves par classe ; c'est une population fragile ; sur le principe de l'égalité, de l'équité des chances, la République doit faire un effort particulier auprès de cette population fragile ; on trouve inadmissible qu'on puisse fermer l'école et amener dans les maternelles un effectif qui sera, en fonction des classes, entre 26 et 30 enfants par classe ; ils accueillent à partir de deux ans, cela fait partie d'une école de réussite d'éducation scolaire.

Je vous propose de vous opposer aux fermetures de classes envisagées pour la prochaine rentrée scolaire, qui réduiraient d'autant les chances de réussite scolaire des enfants et d'affirmer que ces fermetures vont à l'encontre de toute perspective de cohésion sociale et d'égalité des chances et des droits et par conséquent, vont à l'encontre des valeurs de notre République.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Nous avons rencontré Madame l'inspectrice primaire qui, dans l'état actuel des choses, compte tenu des chiffres donnés sur les naissances des Vaucrises, nous a dit qu'elle ferait la proposition du maintien de cette classe ; ceci étant, tant que l'on n'a pas le document de l'inspectrice d'Académie, la mobilisation continue et nous devons être aux côtés des familles et du collectif qui s'est mis en oeuvre très rapidement, que cela soit demain ou vendredi matin à l'école, ou devant la mairie ; il ne faut pas baisser la garde.

M. BEAUVOIS.- Sur ce sujet, je tiens à remercier Marie-Paule MILANDRI, qui a fait un travail de fouille formidable, en contact avec l'état-civil, car elle a retrouvé les 150 naissances chez des gens habitant à Château-Thierry et a trouvé au plan géographique les enfants, pour prouver combien on aurait d'enfants qui intégreront l'école des Vaucrises Hérissons et Mauguins : il s'agit de 45 enfants que nous devons intégrer, moins les déménagements, au moins 50 %, qui devront intégrer la maternelle à la prochaine rentrée au niveau Vaucrises Hérissons.

M. FONTAINE.- Une motion, c'est bien, je suis d'accord, mais j'ai l'impression que cela comptera pour du beurre ; une parole de l'inspectrice de Château-Thierry, c'est normal, car elle ne peut dire le contraire, elle va essayer d'avoir un maintien, et quand elle se retrouvera à l'Académie, sa parole sur ce qu'elle va demander sera difficile à tenir ; il y a 48 ou 52 classes (avec les créations) qui doivent fermer dans le département, donc il faut bien en prendre quelque part.

La motion est très bien, mais il faudrait surtout permettre aux parents qui le souhaitent et même en incitant des parents d'élèves comme ceux de la place THIERS, il faut généraliser, d'aller manifester devant l'inspection académique le jour où aura lieu cette discussion et peut-être aussi se mettre en relation avec des parents qui manifestent déjà ; car nous avons la liste des classes qui peuvent fermer ou être maintenues ; il faut mettre en relation ces gens et plus il y aura de monde à Laon, plus cela se saura, plus cela fera mal, et c'est là que l'on peut gagner ;

au départ, s'il y a 48 fermetures à faire dans l'Aisne, il faudra bien que cela se fasse quelque part ; c'est là qu'il faut essayer d'inciter à une manifestation très forte devant l'inspection académique, permettre à ces gens d'y aller, avoir un car mis à disposition et permettre aux parents d'élèves de St Quentin et plein d'autres, d'organiser une manifestation forte qui sera plus importante qu'une motion que l'on peut faire ici ou signer et qui, j'en ai peur, ne servira à rien malheureusement.

M. BEAUVOIS.- Vendredi dernier on a rencontré les parents d'élèves des Vaucrises Hérissons et on leur a proposé de créer un collectif avec des parents de la Madeleine et de la place THIERS, ainsi que de mettre à disposition 1, 2 ou 3 cars dès qu'ils nous auront donné les effectifs, pour les amener : on l'a proposé pour amener un maximum de parents à Laon pour manifester sous les fenêtres de l'inspection académique au moment du débat sur les fermetures d'écoles.

M. FONTAINE.- Il faut aussi voir les autres parents qui bougent, que l'on voit sur le journal l'Union.

M. BEAUVOIS.- En allant plus loin, hélas, on assiste au plus grand plan social français, c'est chaque année, depuis deux trois ans, plusieurs dizaines de milliers de postes de fonctionnaires qui sont supprimés systématiquement et cela touche tous les corps d'état de la Fonction Publique et en particulier l'Education Nationale.

M. LE MAIRE.- C'est ce que j'ai dit lors d'une rencontre avec les parents ; je souhaite une mobilisation ; les parents d'élève des Vaucrises Hérissons ont été exemplaires, ils le sont ; ils viennent nous voir, mais il faut une mobilisation sur toute la ligne, car si l'on ferme une classe, quel que soit le lieu, c'est la qualité de l'enseignement qui en pâtit partout ; il faut une mobilisation et que l'on aille à Laon.

Cela étant, même si nous sommes opposés à cette règle de la calculette, nous savons que si nous sommes en capacité de démontrer que des enfants vont s'inscrire en nombre supplémentaire dans ces écoles, c'est comme cela qu'a fait le maire d'Etampes, ce sera positif ; je ne sais si vous l'avez vu, même avec l'aide de la télévision, il a pu retrouver des enfants pour arriver à des effectifs qui lui ont permis de maintenir son école ; c'est le travail de fourmi qu'a réalisé Madame MILANDRI ; on l'a apporté avec attestations auprès de l'inspectrice primaire ; c'est un argument je pense, même si ce n'est pas l'argument numéro un, mais si l'on veut éviter toutes surprises, il faut qu'on puisse avoir des éléments forts.

C'est pourquoi nous ne nous satisfaisons pas des commentaires qui sont faits ; la seule réalité sera un courrier de l'inspectrice d'Académie qui nous dira qu'il y a maintien des classes des Vaucrises Hérissons, maintien de la scolarité à deux ans ; c'est une demande légitime sur un lieu de vie fragile ; maintien de l'ouverture place THIERS également ; c'est un combat et nous sommes prêts à soutenir des parents nombreux à aller à Laon.

Avez-vous d'autres questions sur la motion ?

(Aucune intervention)

M. TURPIN.- Nous avons parlé tout à l'heure de l'agression du commerce de Jean-Pierre GASPARD ; est-ce prévu à l'ordre du jour ?

M. LE MAIRE.- Non, mais on arrive à la fin, sur des questions diverses, avant de donner la parole aux citoyens présents.

M. TURPIN.- Sans refaire le débat, quand on a eu le débat sur la vidéo protection, j'avais dit (je n'étais pas le seul) que c'était un système qui n'est pas encore en place, bien sûr, que le meilleur système était une présence policière à proximité ; j'avais dit que si cette présence policière n'était pas là, on risquait de retrouver une nouvelle agression et c'est ce qui c'est passé.

Heureusement, encore une fois, car on ne sait jamais ce qui peut se passer, il n'y a pas eu de chose grave sur le plan humain ; cela peut arriver ; rien n'empêche qu'ils reviennent 3, 4 ou 5 fois ; cela se sait dans le milieu des malfrats ; la seule solution à court terme qui soit respectable est une présence continue policière en bas de l'hôtel de ville ; il faut une présence physique.

On sait qu'ils ont aujourd'hui des missions compliquées, ils manquent de postes, on parle de 7.000 postes, on le sait ; mais il y a des priorités ; il faut aujourd'hui faire en sorte que les responsables d'Etat en matière de sécurité publique entendent cela ; on sait bien leur stratégie : c'est de forcer les communes à aller vers une police municipale, comme d'ailleurs dans l'accueil des enfants de moins de 3 ans, c'est de forcer les communes à aller vers un accueil qui soit municipal pour les moins de trois ans ; ils veulent nous obliger à municipaliser ; en tout cas, à court terme, on ne peut pas faire autrement, il faut qu'ils l'entendent ; c'est leur responsabilité ; ce qui c'est passé là, ils en sont responsables, ils n'ont pas tenu leurs responsabilités car il devait y avoir une présence policière continue ; on ne peut faire autrement en bas de la place de l'hôtel de ville.

J'avais demandé une réunion qui va avoir lieu bientôt apparemment, c'est là-dessus qu'il faut insister ; ce n'est pas démagogique, on n'a pas d'autre solution pour l'instant, pour la protection des commerçants et la protection de tous.

M. LE MAIRE.- C'est en lien avec ce qu'a dit Monsieur BEAUVOIS tout à l'heure : l'éducation nationale, le fisc, etc. et là c'est la police et la gendarmerie ; je te rejoins complètement quand tu dis que le Gouvernement avait fait de la sécurité un enjeu essentiel, mais c'est la catastrophe, c'est un échec politique pour le Gouvernement, c'est évident.

Ceci étant concernant la remarque de Serge FONTAINE tout à l'heure, elle vaut aussi pour les motions que l'on a pu voter ; Frédéric BARDOUX me faisait la remarque ; à chaque fois que je rencontre le sous-Préfet, et encore hier après-midi, nous abordons ce problème ; il réitère auprès du Préfet la nécessité d'avoir les 8 policiers qui nous manquent, mais les ratios, hélas, font que l'on est à un niveau supérieur par rapport aux autres, car ce sont des choix politiques.

Oui il faut davantage de policiers à Château-Thierry, ils ont hélas l'habitude, mais quand on voit avec quelle célérité ils ont procédé : une minute trente ! Ou alors, l'on arrive dans une société où je n'imagine pas un seul instant vivre, avec des policiers à chaque pas de porte ...

M. TURPIN.- C'est un lieu précis ; ce n'est pas un pas de porte.

M. LE MAIRE.- Là-dessus Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-Préfet nous disent : « on fait recherche de ce qui était prévu au déménagement du commissariat, en aucun cas il n'avait été prévu le maintien d'un îlotage ici sur la place de l'hôtel de ville » en aucun cas !

M. TURPIN.- Cela avait été évoqué à l'époque.

M. LE MAIRE.- Mais ce n'est pas apparu ; le combat continue ; on l'a rencontré ; comme tu l'as souhaité, ce sera fait, je te l'ai dit ; le sous-Préfet est en période de réserve, cela va bientôt se terminer, sa pénitence s'achèvera dans 8 jours et dans les jours qui viendront, sous la conduite du nouveau Président du conseil intercommunal de prévention de la délinquance, Jean-Paul CLERBOIS, la réunion sera organisée avec la police et la gendarmerie ; on fera le point sur la sécurité et également sur la vidéo surveillance ; la vidéo surveillance ne changera peut-être pas les choses, mais je suis convaincu que c'est un outil de prévention supplémentaire.

Je lis aussi ce qui se passe : il y a une caméra chez Jean-Pierre GASPARD ; il ne s'agit pas d'équiper les commerçants, comme on le dit ; ils sont arrivés, ces caméras ont permis de faire le lien avec les agressions antérieures ; mais il n'y a aucun élément qui permet de voir le visage.

En revanche, comme cela s'est produit en divers endroits, l'exploitation en une semaine de l'événement permet de voir si des gens se sont postés, qui ont regardé comment les choses se passaient ; cela s'est déjà produit ; ce n'est pas la panacée mais dans la situation dans laquelle nous nous trouvons, aujourd'hui, avec cette violence qui se multiplie partout, à Epernay, autour de nous, à Châlons sur Marne aussi, partout, on ne peut que regretter que l'engrenage aille chaque jour de plus en plus loin ; ce n'est pas la société dans laquelle je souhaite vivre ; cela a été dit tout à l'heure par Marie-Eve MARTELLE.

Il faut soutenir Jean-Pierre GASPARD ; il y a de forts doutes sur l'identification, mais on attend le flagrant délit, ceci, cela ; ce seraient des gens qui seraient en lien avec Château-Thierry, mais cela échappe à la police de Château-Thierry ; c'est maintenant la police de Creil qui agit, mais cela entraîne beaucoup d'inquiétudes : c'est 3 fois, c'est 4 fois, et maintenant ils vont recommencer.

Il y aura cette réunion et merci de ta contribution.

M. TURPIN.- S'il n'y a pas cette présence, je le répète, pesamment, le reste ne sert à rien.

M. LE MAIRE.- Tu as abordé le thème et c'est un débat que nous aurons entre nous ; je suis opposé, à travers l'argument que tu as avancé, à la police municipale ; on a fait le point avec Villers Cotterets ; si c'était à refaire, ils ne la mettraient pas en œuvre : c'est un gouffre financier auquel on aboutit quand on veut s'opposer au transfert de l'Etat : il n'y a pas mieux ; on se marche sur les pieds entre la gendarmerie et la police municipale ; la gendarmerie ne vient plus à Villers Cotterets, on laisse la police municipale faire ; je ne l'imagine pas un instant ; c'est compliqué pour nous !

Nous avons terminé sur les points inscrits à l'ordre du jour et ces questions diverses.

(La séance est levée à 20 heures 40)

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Jacques KRABAL

Dominique DOUAY

SOMMAIRE

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2010. ...	3
2 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.....	3
Conventions d'occupation de locaux.....	3
A – Secours Populaire au 15 avenue de la République.	3
B – Feeling Dance au Bâtiment U1.....	4
PERSONNEL.....	4
3 – Prestations d'action sociale, taux 2010.	4
FINANCES.....	4
4 – Débat d'orientation budgétaire	4
INTERCOMMUNALITE.....	15
5 – USESA – Modification des statuts.....	15
6 – SIVU de la Picoterie – Désignation d'un délégué.	15
TRAVAUX.....	15
7 – Dotation globale d'équipement, demandes de subvention.....	15
REMERCIEMENTS	16
QUESTIONS DIVERSES.....	16
Motion contre les fermetures de classe à Château-Thierry.	16